Règlement officiel du concours E-Climat 2015

Section 1 Les organisateurs du concours

Le concours est organisé par l'Ambassade de France en Roumanie, l'Institut Français en Roumanie et Engie (sous la dénomination « Organisateurs »). Les participants au Concours sont obligés de respecter les termes et les conditions du présent document intitulé « règlement officiel du concours e-climat 2015 ».

Le Règlement officiel est établi et sera rendu public conformément à la législation applicable en Roumanie par publication sur le compte Facebook de l'Ambassade de France en Roumanie (https://www.facebook.com/France.Romania) et sur le compte de l'Institut Français en Roumanie (https://www.facebook.com/InstitutulFrancez), durant toute la durée du concours suivant celle mentionnée dans la Section 4. L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou de changer le Règlement Officiel. Ces modifications deviennent exécutoires dès publication de celles-ci sur le compte Facebook de l'Ambassade https://www.facebook.com/France.Romania)et de l'Institut (https://www.facebook.com/InstitutulFrancez).

Section 2 Zone de déroulement du Concours

Le Concours est organisé et se déroule sur tout le territoire roumain, par l'intermédiaire de l'adresse e-mail : concours@institutfrancais.ro

Section 3 Droit de participer

Le Concours est ouvert à toutes les personnes physiques, résidentes en Roumanie.

Section 4 Durée du concours

Le Concours se déroule jusqu'au 28 octobre 2015, à minuit.

Section 5 Le déroulement du concours

Le Concours se déroule sur l'adresse e-mail réservée aux concours de **l'Institut Français en Roumanie**. concours@institutfrancais.ro

Les prix seront accordés à la suite d'une délibération qui sera effectuée au siège de l'Ambassade par un jury sélectionné, dont la composition sera jointe au présent règlement.

Les exigences du concours sont les suivantes **: « Illustrez avec une photo ou une vidéo l'un des termes du Glossaire Paris Climat 2015 :** *COP21-Paris Climat 2015 - Adaptare - Agroecologie - Despădurire - Schimbări climatice - Eficiență energetică - Amprenta de carbon - Gaze cu efect de seră - Refugiat climatic - Reciclarea deșeurilor – Tehnologii cu emisii reduse de carbon - Tranziție energetică*

Les organisateurs vont considérer comme participants au concours, les personnes ayant envoyé par e-mail à l'adresse indiquée ci-dessus toute création sous forme de photo ou de vidéo illustrant l'un des termes du glossaire. Suite à cette première étape, toutes les créations des participants feront l'objet d'une délibération du jury. Chaque personne peut s'inscrire au concours une seule fois, en transmettant sur l'adresse e-mail du concours une seule contribution, avec son nom complet.

Détails techniques : La taille des photos ne devra pas dépasser 3 mégas. Les formats de photo acceptés sont les formats JPEG et PNG. Les vidéos devront durer 15 secondes maximum. Les formats acceptés sont les formats : AVI, MP4 et MPEG.

Section 6 Description des prix

Dans le cadre du concours, les prix suivants seront accordés après délibération et décision à la majorité simple du jury qui se réunira le 30 octobre 2015 à l'ambassade de France en Roumanie:

1er Prix : Vélo électrique « Be Bike 900 » de marque « B'Twin »
2ème Prix : Appareil photo digital Canon EOS 70D
3ème prix : Deux tablettes Samsung Galaxy Tab ET561
Des produits écologiques réalisés par Remesh.
Les plus belles contributions feront l'objet d'une exposition à l'Institut Français entre le 30 novembre et le 12 décembre.
Un livre électronique sera également réalisé mettant en valeur les plus belles photos et vidéo après décision du jury

Il ne sera accordé aucun équivalent des prix en argent, et aucune modification des prix ne sera acceptée.

Section 7 Remise des prix

Les gagnants seront contactés par e-mail et invités à récupérer leur prix personnellement à l'Ambassade de France, le 23 novembre 2015 à l'occasion d'une réception à l'Ambassade de France à Bucarest (13-15 strada Biserica Amzei Secteur 1, Bucarest)

Les noms, prénoms et lieu de résidence des gagnants seront rendus publics, au plus tard quatre jours ouvrables après la date de clôture du concours, par une publication sur le compte Facebook de l'Ambassade de France en Roumanie et de l'Institut Français de Roumanie, et sur le site climat2015.ro.

Ainsi, dans le cas où les renseignements donnés par les personnes désignées comme gagnantes ne correspondent pas (exemple : adresse ou numéro de téléphone), n'ont pas été indiqués correctement, si les gagnants ne se présentent pas à l'adresse indiquée par les Organisateurs à cette date, ou si les Organisateurs ne peuvent pas entrer en contact avec les vainqueurs, le ou les prix ne seront pas validés.

Dans ces situations, les Organisateurs seront les seuls en mesure d'apprécier la destination qui sera donnée aux prix qui n'auront pas pu être remis/accordés aux gagnants, pour les raisons sus mentionnées, qui ne tiennent pas de cela. Cette décision fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Section 8 Annonce des gagnants des prix

En conformité avec la législation en vigueur, les Organisateurs sont obligés de rendre publics les renseignements des gagnants et les prix accordés dans le cadre de ce Concours par une publication sur le compte Facebook de l'Ambassade de France en Roumanie et sur celui de l'Institut Français de Roumanie.

Section 9 Taxes

Aucune dépense supplémentaire, directe ou indirecte n'est imposée aux participants du Concours, à l'exception des dépenses normales de déroulement du Concours (équivalent à l'accès Internet pour la participation au concours, d'autres dépenses comme le tarif normal établi par Posta Romana dans le cas du transport des prix dans le cas mentionné en Section 7).

Section 10 Erreurs, Communication publicitaire inadéquat, limite de réponses

L'Organisateur n'assume pas la responsabilité, incluant, sans se limiter à, pour :

-La transmission de la part des participants les contributions en formats non autorisés, sur une autre page que : concours@institutfrancais.ro ou en dehors de la période mentionnée dans le règlement.

-La perte du statut de gagnant suivant une impossibilité de contact pour la transmission des prix, conformément aux Sections 5 et 7.

-Le retard de transfert des prix à destination des gagnants faisant suite à un retard ou à la communication de renseignements de contacts erronés aux Organisateurs du Concours.

-Le cas où plusieurs personnes (participants ou non du concours) revendiquent les droits d'auteurs afférant aux matériels transmis par les participants (inclus la diffusion, la rediffusion, la reproduction etc) ou les cas où les matériels respectifs violent les droits/portent préjudice à l'image à toute personne physique ou juridique.

Section 11 Engagement, Confidentialité des renseignements

La participation à ce concours implique l'obligation de se conformer aux dispositions du présent Règlement.

Par la participation à ce concours, les participants autorisent que, dans le cas où ils gagnent, leurs noms, prénoms lieu de résidence, image et voix, puissent être rendus public et utilisés à des fins publicitaires par les Organisateurs, sur divers matériels papier, audio et vidéo, sans réclamer aucune prétention matérielle. Tout participant donne l'autorisation de diffusion et d'usage aux Organisateurs dans le cadre de Paris Climat 2015.

Section 12 Force Majeure

En vue de ce Règlement, la Force Majeure signifie tout évènement ne pouvant pas être contrôlé, remédié ou prévu de la part des Organisateurs, et dont l'apparition rend impossible de se conformer aux obligations supposées par le règlement. Les Organisateurs, s'ils invoquent la Force Majeure, sont obligés de communiquer son existence aux participants du concours, dans un délai de 5 jours ouvrables de l'apparition du cas de Force Majeure.

Section 13 Litiges

Les éventuels litiges apparus entre les Organisateurs et les participants au présent Concours se résoudront à l'amiable.

Section 14 Règlement officiel

Le Règlement officiel du Concours sera disponible sur le compte Facebook de l'Ambassade de France en Roumanie et de l'Institut Français de Roumanie, dans la section « Articles », et sur le site climat2015.ro, ou à la demande par e-mail.

Par leur participation à ce Concours, les participants sont d'accord pour respecter et se conformer à toutes les dispositions, termes et conditions du Règlement présent.

Signataires

Ambassade de France en Roumanie **Institut français de Roumanie** **Engie**